

CONTROLE DES CONNAISSANCES ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

Mention du Master : Innovation, Réseaux et Numérique
Niveau M1

1. Absences et assiduité

La présence aux cours est obligatoire. Chaque enseignant est libre d'intégrer dans l'évaluation une pénalisation des absences éventuelles.

2. Ponctualité

Il est attendu des étudiants un comportement exemplaire pendant la scolarité, aussi bien vis-à-vis des enseignants que de l'encadrement du master.

La ponctualité est de rigueur. Un étudiant retardataire qui n'aurait pas été accepté en cours sera considéré comme absent.

3. Durée de la scolarité

La scolarité est d'une année.

Sur présentation d'un justificatif, les étudiants salariés peuvent demander l'étalement de leur scolarité sur deux ans. La répartition des enseignements est alors arrêtée en début d'année par le responsable du master M1 IRN après discussion avec l'étudiant concerné.

Sur proposition du responsable du master M1 IRN, qui en précise les conditions, le Directeur du Département peut accorder un étalement de la scolarité sur deux ans en cas de circonstances exceptionnelles.

4. Fraude et plagiat

Tout étudiant convaincu de fraude ou de plagiat fera l'objet d'un rapport pouvant mener au conseil de discipline.

4. Absences aux examens

La convocation aux examens se fait par voie d'affichage

L'absence à un examen est sanctionnée par un 0.

L'absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par un 0.

Un courrier explicatif accompagné du justificatif de l'absence au test de contrôle continu doit être apporté au secrétariat dans les 15 jours suivant cette absence

Dans le cas où le justificatif est légitimé, le directeur peut proposer une épreuve de rattrapage.

5- Evaluation

Une évaluation des étudiants est faite pour chaque enseignement. Cette évaluation est réalisée selon des modalités choisies par le ou les enseignants concernés. Il pourra s'agir d'examens terminaux, de contrôle continu ou des deux à la fois.

Les étudiants doivent obtenir **une note supérieure ou égale à 8/20** pour les enseignements suivant sous peine d'élimination :

- Management stratégique (semestre 1)
- Théories et pratiques des organisations (semestre 1)
- Economie et Management de l'Innovation (semestre 1)
- Systèmes de pilotage de l'entreprise (semestre 2)
- Faire de la stratégie à l'ère digitale (semestre 2)

Les étudiants doivent obtenir **une note supérieure ou égale à 10/20** sous peine d'élimination, pour :

- Stage (semestre 2)
- Mémoire (semestre 2)

6. Admission

- 1) Les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour chaque semestre (moyenne prenant en compte différents coefficients de pondération).
- 2) Les semestres ne se compensent pas.
- 3) Les étudiants ne doivent pas obtenir de note en deçà du seuil éliminatoire pour les enseignements listés au point 5.

7. Jury

Un jury désigné par le Président de l'université, présidé par le responsable du master M1 IRN et comprenant les responsables de la mention, des enseignants de la formation, délibère sur la délivrance de l'attestation de réussite.

La validation des UE comme la délivrance de l'attestation de réussite sont prononcées après délibération du jury.

La décision du jury est souveraine.

8. Mentions

Les notes obtenues au titre de l'ensemble des enseignements sont cumulées en vue de l'attribution de mentions.

Compte tenu de la pondération générale, les mentions suivantes peuvent être attribuées :

- mention assez bien pour une moyenne générale d'ensemble supérieure ou égale à 12/20
- mention bien pour une moyenne générale d'ensemble supérieure ou égale à 14/20
- mention très bien pour une moyenne générale d'ensemble supérieure ou égale à 16/20

9. Conditions de redoublement

L'étudiant redoublant doit se réinscrire dans les UE non validées. Quand un bloc n'est pas validé, l'étudiant choisit, sauf indication autre du jury, les UE dont la moyenne est inférieure à 10 auxquelles il se réinscrit.

Le bénéfice du stage validé reste néanmoins acquis si la note de stage est supérieure à 10. La note attribuée au mémoire peut être conservée si elle est supérieure ou égale à 10/20, à défaut un nouveau mémoire doit être rédigé.

10- Année de césure pour les M1

Les étudiants peuvent effectuer une année de césure après leur M1.

Ils doivent effectuer au moins six (6) mois de stage au cours de cette année.

Les étudiants qui auront validé la totalité de leur M1 sauf le stage s'inscriront en année de césure.

Ils valideront leur stage de M1 en année de césure en suivant les modalités demandées en M1.